



## Point sur les élections au sein de la Papeterie de Begles au 11 04 2019

Préalablement à la négociation du protocole préélectoral, la CGT mettait un point d'honneur à négocier un accord portant sur le dialogue social et la mise en place du CES (ex CE/DP/CHSCT). La CGT a elle-même écrit et présenté ce document qui a été amendé à la marge par la Direction et qui a permis la signature en intersyndicale de chacun. **Afin donc de poursuivre et permettre une implication volontaire aussi nourrie que possible des futurs élus pour un travail dans l'intérêt des salariés**, sur proposition de la CGT, et en accord les autres organisations syndicales actuellement représentatives, il a été acté notamment dans les 39 points du document:

- De doubler le nombre d'heures de délégations des titulaires proposé par la Loi au regard de l'effectif de 91 salariés (**passé de 19h à 38h**). Ceci permettra en accord avec les titulaires de créditer des heures à ceux qui seront missionnés dans les commissions du CSE mais également d'en créditer aux suppléants du CSE.
- De doubler le nombre d'heures de délégation des délégués syndicaux (**10h à 20h**).
- De permettre la mutualisation des heures de délégations entre titulaires suppléants.
- De désigner 3 membres du CSSCT (Ex CHSCT) que la Loi n'impose plus dans les entreprises de moins de 300 salariés comme la notre.
- De permettre la mise en place de commissions dites facultatives.
- De n'effectuer aucun contrôle préalable sur ces heures de délégation et de sensibiliser l'encadrement sur les droits et rôle des représentants du personnel.
- De prendre un ensemble de mesures visant à permettre l'engagement des salariés et militants pour un dialogue social respectueux et paritaire (respectant notamment l'engagement syndical, le déroulement de carrière, la formation, etc).
- De permettre la participation des suppléants aux réunions dans la majorité des cas (si un problème de continuité de service était avéré, il restera possible de reporter les réunions).
- Etc

A cette négociation s'est ajoutée celle du 29 3 2019 qui a permis la signature d'un protocole d'accord préélectoral définissant les modalités et dates des élections qui s'organiseront le 7 mai et le 13 mai 2019 pour le premier tour.

**Nous vous communiquons à présent les candidats que nous allons présenter sur notre liste concernant le collège ouvriers employés.**

M. CASTANON Daniel	TITULAIRE 1 <sup>er</sup> COLLEGE
M. CUCUROU Thierry	TITULAIRE 1 <sup>er</sup> COLLEGE
M. CAZENABE Emmanuel	TITULAIRE 1 <sup>er</sup> COLLEGE
M. HIRIBARNE Damien	TITULAIRE 1 <sup>er</sup> COLLEGE
M. MORANCHO Jean Marc	SUPPLEANT 1 <sup>er</sup> COLLEGE
M. GUITTON Sylvain	SUPPLEANT 1 <sup>er</sup> COLLEGE
M. KAMAL Ellouz	SUPPLEANT 1 <sup>er</sup> COLLEGE
M. RAMEL Thierry	SUPPLEANT 1 <sup>er</sup> COLLEGE

VOTER CGT C'EST VOTER POUR UN SYNDICAT QUI SE POSITIONNE REELLEMENT  
AU COTE DES SALARIES QUELQUE SOIT VOTRE FONCTION  
CAR LA CGT EST LE SYNDICAT DE TOUS LES SALARIES.

**NOTRE FORCE C'EST VOUS !**

